



Département des Landes  
Commune de Gastes

# Plan Local d'Urbanisme

**PIÈCE N°3.2.2** RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE  
PARTIE OUEST - 1/8500°

PLU	Approbation
Établissement	20/02/2019
Modification complémentaire n°1	05/06/2021
Modification n°1	11/06/2024

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 11 Avril 2024*

Le Maire  
Nathalie DOUSTE

**DECOURAGE DU TERRITOIRE EN ZONE**

Contour de zone ou de secteur

**Zones urbaines**

- Zone Ub1: Zone urbaine dense du centre-bourg à vocation multifonctionnelle
- Zone Ub2: Zone urbaine peu dense du bourg à vocation multifonctionnelle
- Zone Ub3: Zone urbaine dense du centre-bourg à vocation multifonctionnelle située dans les espaces proche du rivage
- Zone Uic: zone urbaine destinée aux activités de camping
- Zone Uq: Zone urbaine peu dense des quartiers excentrés

**Zones à urbaniser**

- Zone 1A2a: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat du quartier de Lanot
- Zone 1A2b: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat du secteur Sud

**Zones naturelles et agricoles**

- Zone N: Zone à vocation agricole
- Zone Np: Zone naturelle et forestière protégée
- Zone Npo: Zone naturelle destinée aux équipements pétroliers
- Zone Nps: Zone naturelle et forestière sanctuarisée
- Zone Npsa: Zone naturelle destinée aux activités portuaires
- Zone Npe: Zone naturelle destinée aux activités économiques
- Zone Npm: Zone naturelle destinée aux activités militaires

**DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**

- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Zone non aedificandi de 10 m de large par rapport à l'axe de la Craste
- Élément de paysage à protéger
- Espaces proche du rivage au sens de la loi littoral
- Zone d'aléa fort d'inondation de feu de forêt

**Secteur identifié au regard de l'archéologie préventive**

- Éléments de patrimoine bâti à protéger

**DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES**

- Emplacement réservé et numéro de repérage (voir tableau ci-contre)
- Emplacement réservé destiné à la construction de logements locatifs sociaux (LLS)
- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Linéaires de diversité commerciale à protéger

NUMERO DE REPÉRAGE	BENEFICIAIRE	OBJET	ZONE PLU	SURFACE (en m²)	Part de la surface de plancher Habitat réservé au logement social conventionné (Montant d'un financement adp par l'Etat)
E1	Commune de Gastes	Reserve d'emprise pour la réalisation de logements locatifs	SAUa	1 086	Au moins 80% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de LLS

  

NUMERO DE REPÉRAGE	BENEFICIAIRE	OBJET	LONGUEUR	SURFACE (en m²)
E1	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la création d'un parking en construction		1 616
E2	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la construction des vannes hydrauliques au sein de la zone d'activités économique		8 218
E3	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la réalisation d'une aire de stockage de bois		1 800
E4	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la réalisation d'une aire de stockage de bois		1 155
E5	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la réalisation d'une aire de stockage de bois		2 362
E6	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour la réalisation d'une aire de stockage de bois		204
E6	Commune de Gastes	Terrain d'emprise pour l'équipement du chemin reliant l'avenue de Lanot au lac	10 m	1 413

